



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue le 15 décembre 2025 à 18h00, au 349 ch. Val-des-Lacs, à Val-des-Lacs, sous la présidence de Mme Patricia Lacasse, mairesse.

Sont présents à cette séance, et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Serge Ennis	cons. au poste no : 1
Leila Copti	cons. au poste no : 2
Steven Minty	cons. au poste no : 3
Isabelle Jetté	cons. au poste no : 4
Sylvain Paquette	cons. au poste no : 5
Marie-Lise Daigle	cons. au poste no : 6

Assistant également à la réunion, madame Ruth Veilleux, greffière adjointe.

Ouverture et mot de bienvenue de la mairesse.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est régulièrement constituée sous la présidence de madame Patricia Lacasse, mairesse, qui souhaite la bienvenue à tous.

Période de questions sur l'ordre du jour.

### Adoption de l'ordre du jour

2025-12-304

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Steven Minty appuyé par madame Leila Copti et adopté à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 1.2, 1.3, 2.6 et 3.2 et en modifiant le titre du point 3.1 pour se lire comme suit :

Mot de bienvenue du maire  
Période de questions sur l'ordre du jour  
Adoption de l'ordre du jour

Correspondance  
Rapport écocentre et CER

#### 1. Administration

##### 1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

1.2 Confirmation de réception des formulaires de dépenses électorales de tous les candidats de l'élection du 2 novembre 2025

1.3 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle

1.4 Mise à jour des comités

#### 2. Ressources financières

2.1 Autorisation de déboursés novembre-décembre 2025

2.2 Affectation de sommes au budget pour le poste budgétaire en environnement (02-47000-411)

2.3 Autorisation d'annuler les soldes résiduelles de taxation pour les années 2014 à 2021

2.4 Dépôt de la liste des personnes endettées de la municipalité

2.5 Octroi de contrat pour l'analyse de contamination à l'amiante dans les bâtiments municipaux

2.6 Ratification de déboursés – Obtention d'un permis de réunion pour les soirées de Hockey

#### 3. Ressources humaines

3.1 Ratification de fin de lien d'emploi

#### 4. Réseau routier

4.1 Permission de voirie et entente d'entretien

4.2 Autorisation d'utilisation de chemins de détour pour les travaux du MTMD sur le chemin Val-des-Lacs



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

### 5. Sécurité publique

5.1 Adoption pour l'entrée officielle de la Régie incendie des Monts (RIDM)

### 6. Gestion du territoire

6.1 Nomination d'un nouveau membre au CCU

6.2 Modification de l'horaire d'hiver de l'Écocentre

### 7. Hygiène du milieu

7.1 Ratification d'achat de bacs de matières résiduelles

7.2 Octroi de contrat pour les analyses d'eau du réseau d'aqueduc pour 2026

7.3 Renouvellement du contrat pour la chloration du réseau d'aqueduc

### 8. Service à la collectivité

8.1 Résiliation du bail en vigueur du service de garde au pavillon Bélair

#### Période de questions

#### Levée de l'assemblée

### 1. Administration

#### 1.1 Procès-verbaux

##### 1.1.1 Adoption du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025

2025-12-305

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 17 novembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 1.2 Confirmation de réception des formulaires de dépenses électorales de tous les candidats de l'élection du 2 novembre 2025

2025-12-306

Monsieur Steven Minty constate la réception des formulaires de dépenses électorales de tous les candidats de l'élection du 2 novembre 2025.

#### 1.3 Dépôt du rapport sur la gestion contractuelle

2025-12-307

Monsieur Steven Minty constate le dépôt du rapport de la gestion contractuelle.

#### 1.4 Mise à jour des comités

2025-12-308

CONSIDÉRANT l'article 82 du *Code municipal* qui permet la formation de comité au sein des élus;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mettre à jour les comités et qu'ils soient composés comme suit :

Comité	Élu	Élu substitut
Loisirs	Serge Ennis	Sylvain Paquette
Ressources humaines / CNESST	Patricia Lacasse	Steven Minty
Finances	Patricia Lacasse	Steven Minty



No de résolution  
ou annotation

## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

Voirie	Sylvain Paquette	Steven Minty
Parcs et sentiers	Marie-Lise Daigle	Patricia Lacasse
Patrimoine, culture et biblio	Isabelle Jetté	Leila Copti
MADA et Supers voisins (Ainés)	Serge Ennis	Isabelle Jetté

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 2. Ressources financières

#### 2.1 Autorisation de déboursés novembre-décembre 2025

2025-12-309

CONSIDÉRANT la liste des déboursés au 10 décembre 2025 :

Déboursés	293 244.27\$
Salaires du mois de novembre 2025	60 395.95 \$
TOTAL :	353 640.22\$

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve la liste des déboursés du 1er novembre 2025 au 10 décembre 2025 pour un total de 353 640.22 \$ incluant les salaires du mois de novembre 2025.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 2.2 Affectation de sommes au budget pour le poste budgétaire en environnement (02-47000-411)

2025-12-310

CONSIDÉRANT QUE la somme de 20 000 \$ est prévue au budget 2025 pour des projets environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE la somme totale n'a pas été dépensée ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire réserver une partie des sommes pour 2026 ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Leila Copti et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil réserve la somme de 9 900 \$ dans le poste de GL 02-4700-411 pour 2026 pour des projets à caractère environnementaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 2.3 Autorisation d'annuler les soldes résiduelles de taxation pour les années 2014 à 2021

2025-12-311

CONSIDÉRANT le dépôt des sommes impayées au sein du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE des sommes restent impayées pour les années 2014 à 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes sont irrécupérables au terme de la loi ;



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

Il est proposé par madame Isabelle Jetté et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'annulation des soldes résiduelles de taxation pour les années 2014 à 2021 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **2.4 Dépôt de la liste des personnes endettées de la Municipalité**

2025-12-312

Monsieur Steven Minty constate la liste des personnes endettées de la Municipalité;

### **2.5 Octroi de contrat pour l'analyse de contamination à l'amiante dans les bâtiments municipaux**

2025-12-313

CONSIDÉRANT QU'il incombe à la Municipalité de faire l'évaluation de la présence d'amiante pour les bâtiments qu'elle possède pour être conforme aux nouvelles obligations ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Delta Spec d'effectuer une inspection sur les 4 édifices de la Municipalité : soit l'Hôtel de ville, le garage municipal, le Centre communautaire et culturel et le Pavillon Bélair;

CONSIDÉRANT QUE la soumission s'élève à 5 950 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie le contrat à Delta Spec pour une inspection de la présence d'amiante sur les 4 édifices de la Municipalité en 2026, pour la somme de 5 950 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### **2.6 Ratification de déboursés – Obtention d'un permis de réunion pour les soirées de hockey**

2025-12-314

CONSIDÉRANT QUE le conseil a manifesté l'intérêt d'obtenir un permis de réunion pour consommation lors des soirées de Hockey au centre culturel et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 399-21-01 en matière de contrôle et de suivi budgétaires autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à dépenser pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande et obtenu le permis de réunion qui s'élève à 199,50 \$;

Il est proposé par monsieur Serge Ennis et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

QUE le conseil ratifie la dépense pour la somme de 199,50 \$ ;

ET

QUE le déboursé soit affecté au poste de loisirs (02 70120 447).

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 3. Ressources humaines

#### 3.1 Ratification de fin de lien d'emploi

2025-12-315

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la Directrice générale et greffière-trésorière et du coordonnateur des travaux publics ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Sylvain Paquette et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la fin de lien d'emploi de l'employé 02-0037 pour cause.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 4. Réseau routier

#### 4.1 Permission de voirie et entente d'entretien

2025-12-316

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (ci-après nommé « Ministère »);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du Ministère pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ou conclure une entente d'entretien avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise le coordonnateur des travaux publics ou la Directrice générale, greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.



## SÉANCE ORDINAIRE 15 décembre 2025

De plus, la Municipalité s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il sera nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### 4.2 Autorisation d'utilisation de chemins de détour pour les travaux du MTMD sur le chemin Val-des-Lacs

2025-12-317

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) planifie des travaux de remplacement de ponceau sur la route : chemin de Val-des-Lacs (route # 33890);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront la fermeture complète du chemin de Val-des-Lacs (route # 33890) ;

CONSIDÉRANT QUE, durant cette fermeture, le MTMD devra diriger les usagers de la route vers des chemins de détour ;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a identifié les chemins du P'tit-Bonheur, Chemin du Lac Quenouille, chemin Charron et chemin de Val-des-Lacs comme étant les routes municipales à utiliser pour les chemins de détour ;

CONSIDÉRANT qu'au moment venu, la fermeture des accès et l'utilisation de ces chemins de détour par le MTMD n'entreront pas en conflit avec le calendrier des travaux de la Municipalité de Val-des-Lacs ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Leila Copti et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Val-des-Lacs autorise le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) à utiliser le chemin du P'tit-Bonheur, le chemin du Lac Quenouille, le chemin Charron et le chemin Val-des-Lacs comme chemins de détour durant les travaux de remplacement de ponceau sur le chemin Val-des-Lacs.

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 5 Sécurité publique

### 5.1 Adoption pour l'entrée officielle à la Régie incendie des Monts (RIDM)

2025-12-318

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 580 du *Code municipal du Québec* l'entente constitutive de la Régie incendie des Monts signée entre les 18 et 28 juillet 2025 et autorisée par résolutions a été approuvée en date 3 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le décret du 30 mars 2016 relatif à la constitution de la Régie incendie des Monts a également été modifié afin que soit ajoutée comme partie à l'entente la Municipalité de Val-des-Lacs;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise l'entrée officielle de la municipalité à la Régie incendie des Monts (RIDM).

Adopté à l'unanimité des conseillers



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

2025-12-319

### **6 Gestión du territoire**

#### **6.1 Nomination d'un nouveau membre au CCU**

CONSIDÉRANT qu'une place est disponible au comité consultatif de l'urbanisme (CCU) ;

CONSIDÉRANT la réception de plusieurs candidatures à la suite de l'annonce parue sur les plateformes de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par madame Leila Copti et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil nomme comme membre du CCU monsieur Mario Gemme.

QUE monsieur Gemme devra suivre la formation requise par la loi pour être un membre du CCU.

ET

QUE le conseil autorise le déboursé des sommes nécessaires pour ladite formation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2025-12-320

#### **6.2 Modification de l'horaire d'hiver de l'Écocentre**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mieux répondre aux besoins de la communauté et optimiser l'utilisation de l'écocentre ;

CONSIDÉRANT QUE la direction a eu des discussions avec l'employé concerné en ce sens ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'horaire d'hiver ;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil modifie l'horaire d'hiver de l'Écocentre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 comme suit :

**Du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 4 avril 2026 et  
du 29 novembre au 31 décembre 2026**

Mercredi: 16h à 19h  
Samedi : 10h à 15h

Adopté à l'unanimité des conseillers



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

No de résolution  
ou annotation

2025-12-321

### 7 Hygiène du milieu

#### 7.1 Ratification d'achat de bacs de matières résiduelles

CONSIDÉRANT QUE l'inventaire des bacs de matières résiduelles a réduit considérablement ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renflouer l'inventaire ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 399-21-01 en matière de contrôle et de suivi budgétaires autorise la Directrice Générale et greffière-trésorière à dépenser pour la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acheté des bacs en ce sens de la compagnie USD Global pour la somme de 1 684,80 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil ratifie la dépense de l'ordre de 1 945.95 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 7.2 Octroi de contrat pour les analyses d'eau du réseau d'aqueduc pour 2026

2025-12-322

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a déposé une ordonnance provisoire d'exploitation du réseau d'aqueduc appartenant à Aqua-Gestion ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra effectuer des analyses d'eau constante du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a pas l'expertise à l'interne pour effectuer ces analyses ;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de service de la firme EXPRESSEAU pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2026 pour la somme de 4 757,51 \$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par monsieur Serge Ennis et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie le contrat d'analyses d'eau selon les normes en vigueur du réseau d'aqueduc Aqua-Gestion à la firme EXPRESSEAU pour la somme de 4 757,51 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces sommes soient prises à même le poste budgétaire prévu pour l'aqueduc;

ET

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements au moment opportun.

Adopté à l'unanimité des conseillers



## SÉANCE ORDINAIRE

### 15 décembre 2025

#### 7.3 Renouvellement du contrat pour la chloration du réseau d'aqueduc

2025-12-323

CONSIDÉRANT le contrat actuel pour la chloration du réseau d'aqueduc vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un suivi constant doit être effectué au niveau de la chloration du réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a aucune expertise à l'interne pour cette fonction à l'heure actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat peut être annulé à tout moment en donnant un préavis de 30 jours ;

Il est proposé par madame Marie-Lise Daigle et appuyé par madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil octroie le renouvellement du contrat pour la chloration du réseau d'aqueduc à la firme Nordikeau pour la somme de 1 814\$ / mois;

ET

QUE les sommes soient prises à même le poste de GL de l'aqueduc ;

Adopté à l'unanimité des conseillers

#### 8 Service de la collectivité

##### 8.1 Résiliation du bail en vigueur du service de garde au pavillon Bélair

2025-12-324

CONSIDÉRANT QUE des sommes demeurent impayées pour le loyer du mois d'octobre, novembre et décembre 2025 pour un total de 900 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a découvert qu'une des locataires logeait deux chats qui demeuraient seuls dans le service de garde pendant plusieurs jours ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'absence prolongée, les chats sont relocalisés au sous-sol sans autorisation ;

CONSIDÉRANT QU'un des chats a mordu une employée de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a appelé la SPCA pour venir chercher lesdits chats ;

CONSIDÉRANT QUE la locataire est allée chercher lesdits chats et les a ramenés dans le local du service de garde loué auprès de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol est dans un état insalubre ;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes effectuées auprès des locataires autant pour les paiements de loyer que pour les chats, mais sans succès ;



## SÉANCE ORDINAIRE

15 décembre 2025

Il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé par madame Marie-Lise Daigle et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil résilie le bail en date de ce jour pour le service de garde actuel au pavillon Bélair.

QUE le conseil exige que les locaux soient vidés de tout le matériel du service de garde, que le ménage soit fait dans les locaux du service ainsi qu'au sous-sol.

QUE le paiement des mois d'octobre, novembre et décembre 2025 soit acquitté.

ET

QUE les chats soient retirés des locaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

### Période de questions

### Levée de l'assemblée

2025-12-325

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Steven Minty et appuyé madame Isabelle Jetté et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance pour ainsi clore l'assemblée ordinaire, il est 18h32.

Je, soussignée Patricia Lacasse, mairesse de la Municipalité de Val-des-Lacs, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Patricia Lacasse**  
**Mairesse**

---

**Ruth Veilleux**  
**Greffière adjointe**